

**Extrait N° 13 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 22 JUIN 2007

L'an deux mil sept, le vingt deux juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 15 juin 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Lucien - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – M. GRONDIN Jules – Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Le Maire,

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

**AFFAIRE N° 13 / Autorisation d'urbanisme
- Maire concerné**

Le Maire informe le conseil qu'il va, à titre personnel, entamer des démarches nécessaires pour la réalisation d'une dépendance sur sa parcelle cadastrée AO 567.

Pour ce faire, il demande au conseil de désigner un élu qui se chargera de prendre toutes les décisions et actes relatifs à cette affaire.

Le Maire se retire alors de la salle pour permettre au conseil de délibérer et demande à son 1^{er} adjoint, Monsieur René MONDON, de présider la séance.

.../...

Invité à se prononcer, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MONDON, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le désigne pour prendre toutes les décisions et actes relatifs au projet de construction du Maire sur la parcelle AO 567.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,